

# L'U

**UPA** POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR  
*L'Union des producteurs agricoles*

LE GRAND  
DOSSIER  
D'AVRIL

## LA LONGUE MARCHE

VERS LA VENTE  
COLLECTIVE

UN PRODUCTEUR  
ENGAGÉ

**Alexandre Champagne**  
**Ferme A.B. Champagne**

Lanoraie, Lanaudière



# ÉDITORIAL

## MOBILISATION 2024 : JE COMPTE SUR VOUS!

**MARTIN CARON**  
PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UNION



Ces dernières semaines, des centaines de productrices et de producteurs ont exprimé aux gouvernements leurs inquiétudes et leurs besoins à l'occasion de convois et de ralliements dans plusieurs régions.

Ces manifestations ont permis de réitérer que l'avenir de l'agriculture québécoise est fragilisé plus que jamais en raison de pressions économiques, territoriales, climatiques et environnementales inégalées. Elles ont aussi illustré à quel point des solutions concrètes doivent être mises en œuvre rapidement pour que notre relève, nos terres agricoles, nos érablières, nos fermes familiales et nos forêts puissent continuer de nourrir sainement les Québécoises et Québécois, habiter le territoire et participer activement au développement économique de nos régions.

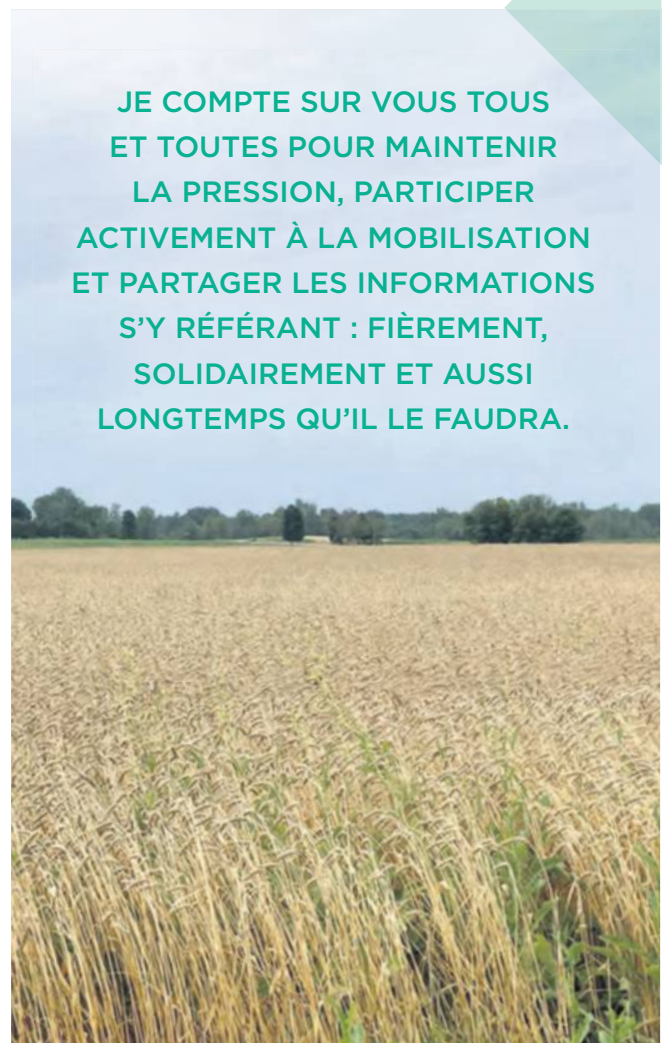
La réponse des gouvernements, jusqu'à maintenant, n'a pas été à la hauteur des attentes. Du côté québécois, les quelques ajustements aux programmes existants et les diverses mesures dites « d'urgence » n'ont pas su répondre à l'ampleur des besoins. Du côté canadien, le message des agricultrices et des agriculteurs québécois n'a été que partiellement entendu (portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés) même si, comme le mentionnait elle-même la ministre des Finances, Chrystia Freeland, « rien n'est plus important que la nourriture ».

Trop peu d'efforts sont aussi consacrés pour contrer la lourdeur législative, administrative et réglementaire. En matière d'agroenvironnement et de main-d'œuvre étrangère, on assiste même à une tendance complètement inverse. La pluie incessante de nouveaux règlements, frais, délais et formulaires plombe la confiance et la rentabilité de milliers de fermes partout au Québec.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 92 % des petites et moyennes entreprises au pays réclament une « réduction de la paperasserie gouvernementale, y compris les règlements inutiles ». Augmenter de 14,4 % (10 000 fonctionnaires) les effectifs de la fonction publique québécoise depuis 2018 va clairement à l'encontre de cette volonté, tout en appuyant nos attentes à cet égard.

On sent toutefois que les récentes prévisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont secoué l'attention des gouvernements. Selon AAC, le revenu net agricole québécois passerait de 959 M\$ en 2022 à 487,1 M\$ en 2023 (-49,2 %) et à 66 M\$ en 2024 (-86,5 %), du jamais vu depuis 86 ans. Depuis cette annonce, Québec et Ottawa ne peuvent plus faire l'autruche et nier la crise. Reporter à plus tard leurs interventions, après deux discours sur le budget particulièrement décevants pour le milieu agricole, est désormais une avenue de plus en plus insoutenable politiquement.

C'est le message que nous avons retenu des propos du premier ministre du Québec, François Legault, le 28 mars dernier : « Je vais être bien clair, il y a une crise en agriculture actuellement. (...) On a donné de l'aide, mais il va falloir en donner plus. » Ces seuls propos ne permettent toutefois pas de baisser les bras. La mobilisation actuelle pour l'avenir de nos entreprises et de la relève doit continuer tant et aussi longtemps que des gestes concrets ne sont pas posés. À ce chapitre, il est urgent de mettre sur pied un vaste chantier sur l'ensemble des programmes de gestion des risques de



**JE COMPTE SUR VOUS TOUS  
ET TOUTES POUR MAINTENIR  
LA PRESSION, PARTICIPER  
ACTIVEMENT À LA MOBILISATION  
ET PARTAGER LES INFORMATIONS  
S'Y RÉFÉRANT : FIÈREMENT,  
SOLIDAIREMENT ET AUSSI  
LONGTEMPS QU'IL LE FAUDRA.**

l'entreprise. Les programmes actuels ne permettent plus de gérer efficacement les risques climatiques, phytosanitaires, économiques et commerciaux auxquels sont confrontées les entreprises agricoles.

Il est aussi impératif de rehausser de façon significative les budgets, le soutien, l'accompagnement, les mesures et les programmes destinés aux productrices et aux producteurs ainsi qu'aux entreprises de la relève ou en démarrage. Maintenir à moins de 1 % du budget de l'État les ressources dévolues au secteur agricole n'est tout simplement plus une avenue viable et soutenable. La mise en place d'un bouclier financier agricole pour contrer la flambée des taux d'intérêt serait un pas dans la bonne direction.

Les agricultrices, les agriculteurs et la relève sont fortement mobilisés. Ces derniers répètent depuis deux ans qu'ils vivent très difficilement le contexte économique actuel. Aujourd'hui, leurs préoccupations vont au-delà de la rentabilité, de la compétitivité et de la pérennité. Pour des milliers d'entreprises, c'est carrément de survie dont il est question. C'est pourquoi je compte sur vous tous et toutes pour maintenir la pression, participer activement à la mobilisation et partager les informations s'y référant : fièrement, solidairement et aussi longtemps qu'il le faudra. ✕

La revue *L'U* est publiée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour les producteurs agricoles et forestiers du Québec. Animée par les valeurs qui fondent la raison d'être de l'UPA, elle est le reflet de la vitalité de l'organisation et de la force de son réseau. Elle fait connaître et valorise l'action collective menée par les producteurs, qu'elle soit de portée locale, régionale, sectorielle ou provinciale. Elle souligne les efforts déployés pour organiser collectivement et démocratiquement la mise en marché des produits agricoles et forestiers. Elle aborde aussi les grands dossiers de l'heure sous l'angle syndical et suscite une réflexion sur des enjeux qui nous concernent tous. Elle se veut également un contrepoids aux voix qui s'élèvent contre ces outils collectifs et est résolument syndicale. Publiée 6 fois l'an, *L'U* est distribuée gratuitement à tous les producteurs et productrices du Québec abonnés à *La Terre de chez nous* et, sur demande, en format électronique à tous.

Les photos, illustrations et textes publiés dans *L'U* ne peuvent être réutilisés sans autorisation.

**Pour nous joindre :** 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Courriel : [lu@upa.qc.ca](mailto:lu@upa.qc.ca) / [www.lu.upa.qc.ca](http://www.lu.upa.qc.ca)



**Éditeur :**  
L'Union des producteurs agricoles  
Direction affaires publiques et  
syndicales

**Photo de la page couverture :**  
Ysabelle Latendresse

# UN PRODUCTEUR ENGAGÉ

## ALEXANDRE CHAMPAGNE

### UNE BELLE HISTOIRE DE FILIATION

ÉMÉLIE BERNIER

COLLABORATION SPÉCIALE

**Gamin, Alexandre Champagne était le premier à lever la main lorsque venait le temps de donner un coup de main à son grand-père fermier. Foins et autres corvées? Il était toujours partant! Ses parents n'ayant pas entendu l'appel de la terre, Alexandre peut cependant compter sur le soutien d'un de ses oncles pour réaliser son rêve de p'tit gars : devenir agriculteur!**

Sur la ferme située à Lanoraie, dans Lanaudière, Alexandre est comme un poisson dans l'eau. Entre 400 et 700 hectares sont cultivés par la Ferme A.B. Champagne. Alexandre fait partie de la relève non apparentée avec un de ses cousins.

« Au début, mon cousin et moi cultivions 100 hectares de terres louées. On a acheté une première terre de 40 hectares et on est maintenant propriétaires de 80 hectares. La transition ne se fait pas du jour au lendemain, mais mon oncle nous soutient dans cette transition et ça permet de faire face au problème du coût très élevé des terres agricoles », résume Alexandre. L'entreprise se consacre aux grandes cultures biologiques (maïs, soya, blé, épeautre, avoine, orge et pois fourrager) et aux légumes de transformation (pois, haricot, maïs sucré). « Tout ça varie selon les rotations et les marchés », ajoute-t-il.

Il travaille en collaboration avec son oncle pour fournir du grain de qualité au moulin Folle Farine, géré par la fille et la conjointe de ce dernier.

L'oncle en question n'est jamais bien loin. « On est encore en transition. Aux "yeux" fiscaux, je ne suis pas vraiment une relève, même si aux yeux de tout le monde, oui! Je sais depuis toujours que c'est ça que je voulais faire dans la vie. Et toute ma famille le sait aussi », raconte Alexandre en riant. Il se considère comme chanceux de pouvoir compter sur le soutien d'un membre de sa famille. « L'accès à la terre est difficile, surtout quand tu n'as pas une famille agricole! À moins de faire du maraîchage et de vendre ta tomate à 2 \$, une terre, c'est difficile à rentabiliser. On est tous dans le même bateau! »

Il cite toutefois certains exemples qui donnent de l'espoir pour le futur de l'agriculture au Québec. « Il y en a, de bonnes ententes, comme un employé qui rachète la ferme de son patron, ou comme nous. Ça nous a beaucoup aidés d'avoir quelqu'un dans la famille pour être capables de commencer, même si ça n'a pas été facile. »

#### L'IMPLICATION, SYNONYME DE PARTAGE DE CONNAISSANCES

Son implication syndicale date d'environ cinq ans. « Mon oncle m'a amené à une réunion de mon syndicat local. Assez tôt, j'ai pris un poste vacant dans une autre région que la mienne, juste pour avoir ma place. Je me suis aussi impliqué à la relève, où j'ai eu un poste aux producteurs de grains. Puis, ce fut les producteurs de légumes de transformation », énumère-t-il.

Président de la table pour la culture des haricots durant un certain temps, il a laissé aller ce poste pour s'impliquer au sein de la table bio. « C'était plus mon secteur parce qu'avant, je négociais pour du conventionnel alors que je n'en faisais pas! » rigole-t-il.

Pour Alexandre Champagne, le choix du bio va de soi. Par conviction, d'abord, et parce qu'il estime que les cultures biologiques sont garantes d'un avenir plus vert au Québec.

« Je suis président pour la table bio et administrateur du syndicat des producteurs de grain bio en plus d'être au conseil d'administration du Club bio+. Et président pour la relève de Lanaudière », dit-il, semblant réaliser du même coup le nombre de chapeaux en pyramide sur sa tête!

Pourtant, l'implication ne lui pèse pas, bien au contraire. « Beaucoup de sujets m'intéressent. Si on reste assis et qu'on regarde passer la parade sans mettre notre grain de sel, on n'a pas le droit de chialer. Et on ne pourra certainement pas dire qu'on a essayé de changer les choses pour le mieux. »



Alexandre, sa conjointe Patricia et leurs deux enfants, Zakary, 8 ans, et Florence, 4 ans.

Sans l'imposer, Alexandre a toujours aimé partager son point de vue. « Aux rencontres, je suis parfois observateur et même si je n'ai pas droit de vote, ça ne me dérange pas. Si je peux dire mon point de vue, je suis content. »

Son implication lui donne un accès privilégié à une grande communauté qui vit des défis similaires aux siens. « Collectivement, on essaie de s'améliorer. J'ai une très bonne écoute de mes collègues. Je pense qu'ils sont tous heureux qu'un jeune apporte de nouvelles idées. Et je suis heureux d'apprendre comment la génération précédente s'est battue pour améliorer l'agriculture et la vie des agriculteurs! »

L'accès à la terre, la sécurité du revenu et les normes environnementales excessives sont les grands enjeux actuels en agriculture, estime-t-il. « Je suis dans le bio parce que je crois sincèrement que c'est meilleur pour la santé du sol. C'est un *statement*, mais même une fois bien apprivoisées les méthodes, c'est toujours un combat contre la mauvaise herbe (rires)! Heureusement, on a des techniques qui se partagent dans nos rencontres. C'est une autre des raisons qui me poussent à m'impliquer. Étant donné que je n'ai pas fait d'école d'agriculture, ça m'a toujours demandé d'aller chercher un peu plus loin. C'est un partage de connaissances. J'en prends, et j'en donne! »

Le temps consacré à s'impliquer n'est pas gaspillé, loin de là. « C'est une paye de pouvoir être entouré de monde compétent, qui ont les mêmes défis, le même mode de vie! »

La valorisation du métier, et la compréhension des enjeux qui y sont liés, sont importantes pour Alexandre. « On est des producteurs agricoles, on nourrit la planète! Oui, on fait peut-être de la pollution parce qu'on roule en tracteur, qu'on a des animaux. Certaines entreprises utilisent des pesticides... Mais il faut arrêter de taper sur le clou des agriculteurs comme si c'était juste nous qui polluons! Je suis d'accord qu'il faut devenir plus vert, mais ça a un coût et il faut que tout le monde participe parce que les marges de profit sont devenues exécrables! » raconte l'heureux papa de deux enfants de 4 et 8 ans.

Les changements climatiques font mal. « L'assurance récolte, ça ne fait pas des paiements; ça met un *plaster* sur une plaie qui saigne quand même des deux bords... »

L'an dernier a été particulièrement désastreux pour le producteur. « On a eu des baisses de rendement dans le soya; le maïs et le blé de printemps ont été déclassés parce qu'il y a eu trop d'humidité, 1 000 mm de pluie, et un printemps froid... Mais je vais creuser mon trou jusqu'à ce que je ne sois plus capable de respirer! Je ne me vois pas faire autre chose », conclut Alexandre. ✘

FERME A.B. CHAMPAGNE,  
GRANDES CULTURES ET MARAÎCHER,  
LANORAIE

#### IMPLICATION :

##### Depuis 2024 :

- ▶ Président de la table de négociation biologique des légumes de transformation
- ▶ Président de la Relève agricole de Lanaudière
- ▶ Administrateur de la Fédération de l'UPA de Lanaudière

**Depuis 2023 :** Administrateur du Syndicat des producteurs de grains biologiques

**2022-2023 :** Président de la table de négociation des haricots conventionnels

##### Depuis 2022 :

- ▶ Administrateur du Syndicat des producteurs de grain de Lanaudière
- ▶ Administrateur des Producteurs de légumes de transformation du Québec
- ▶ Administrateur du Club Bio+

**Depuis 2019 :** Administrateur de la Relève agricole de Lanaudière



S'IMPLIQUER C'EST  
**BÂTIR**  
L'AVENIR

# LE GRAND DOSSIER DU 100<sup>E</sup>

## LA LONGUE MARCHÉ

# VERS LA VENTE COLLECTIVE

Il y a 100 ans, un grand vent de changement balayait la société tout entière. Avec l'industrialisation, la mécanisation et la modernisation des procédés de fabrication, les usines grossissaient rapidement, entraînant dans leur sillage les ruraux et travailleurs agricoles attirés par un travail plus rémunérateur. Chaque jour, les campagnes se vidaient de leur main-d'œuvre et les cultivateurs s'endettaient un peu plus pour continuer à nourrir la population.

En moins de 100 ans, les cultivateurs ont réussi à organiser la production agricole à leur bénéfice et non à celui des trop nombreuses compagnies sans scrupules qui, pendant de nombreuses années, en ont largement profité. Fiers d'une vision commune, les regroupements spécialisés affiliés à l'Union ont jeté les bases d'une mise en marché ordonnée, efficace et globale. En 2022-2023, plus de 90 % des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'Union l'ont été collectivement. Une réussite dont on peut tous s'enorgueillir.

Quel a été le chemin parcouru pour y arriver et à quel moment est-ce arrivé dans la vie de l'Union? Ce deuxième dossier du *L'U* soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union présentera les grandes étapes ayant mené à l'organisation des marchés. Il ne vous apprendra rien sur les outils de vente collective comme tels, car vous les connaissez déjà, mais ce dossier vous amènera à comprendre l'histoire et les coulisses de l'Histoire (avec un grand H!) ayant mené à leur mise en application.



L'UCC recommande à ses membres et à tous les cultivateurs du Québec de fonder des coopératives agricoles et de les encourager.

## FAIRE L'APPRENTISSAGE DE LA VENTE

Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, l'un des plus gros changements vécus par les agriculteurs et leurs familles est le passage d'une activité essentiellement vivrière à une activité commerciale. En bons chrétiens pratiquants, les cultivateurs savaient que le commerce des biens était contraire aux enseignements des autorités religieuses lorsqu'il s'agissait d'obtenir un profit ou un avantage pécuniaire.

En l'espace de quelques années à peine, la révolution industrielle a pourtant forcé les producteurs à se spécialiser, à planifier et à vendre leur production. Cependant, un élément essentiel manque dans cette équation : la rentabilité. Cette rentabilité, celle qui permet au producteur de vivre, d'investir, de développer et d'en faire davantage, a été absente pendant de nombreuses années, entraînant souvent des faillites et des abandons de terres, de l'endettement et de la désolation. Il allait falloir vendre et faire un profit sur la vente pour devenir rentable.

Par chance, dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, les coopératives sont apparues avec l'accord du clergé. Le mouvement coopératif agricole a été salutaire pour plusieurs productions pour l'achat, la transformation, les services et la vente. En quelques années à peine, chaque village possède sa coopérative agricole (et parfois plus d'une!), certaines faisant partie d'un regroupement central ou provincial (on en compte plus de 400 avant la crise de 1929). Elles font du beurre, du fromage, classent et vendent des semences, des outils agricoles, des matériaux et des produits de la ferme à différents acheteurs. Les coopératives agricoles ont permis d'apprendre et de faire les premiers pas vers une économie capitaliste; elles n'étaient cependant pas la solution idéale pour permettre à tous les cultivateurs, quelle que soit leur région, de prospérer et de se développer, puisque seulement 20 % des produits agricoles étaient vendus ou transformés par ces organismes.



Dans les années 1950, des secteurs comme le lait sont occupés à la fois par des coopératives et des compagnies, une partie échappe donc aux producteurs. Il faudra attendre l'adoption de la *Loi des marchés agricoles du Québec* en 1956 pour une meilleure organisation des marchés.

Archives UPA

*L'UCC sera favorable au développement du mouvement coopératif et en fera même la promotion auprès de ses membres.*



Un article publié dans *La Terre de chez nous* après le congrès de la Fédération de Québec-Sud en 1955.

Archives UPA

En 1922, l'agronome Joseph-Noé Ponton propose dans le *Bulletin des agriculteurs* – journal qu'il a fondé l'année précédente – l'idée de regrouper les coopératives pour leur permettre de travailler de concert et sans concurrence. Cette idée n'a pas l'heur de plaire au ministre de l'Agriculture Caron, lui-même cultivateur, qui usera de son pouvoir pour imposer à sa manière la fusion des coopératives par l'adoption de la *Loi créant la Société coopérative fédérée des agriculteurs de la province de Québec*. Avec cette loi, le ministre en devient un « supra » gestionnaire, car il dicte à la nouvelle entité son droit de nommer les membres du bureau de direction et du conseil exécutif, d'assister à toutes leurs réunions ou de s'y faire représenter et d'approuver leurs décisions. De l'avis de l'agronome Ponton, il s'agit là d'une véritable mainmise du ministre, et, à ses dires, ce n'est pas la seule. Devant la fronde du ministre, Ponton aura un argument supplémentaire réaffirmant la nécessité de former une seule et solide organisation professionnelle regroupant les cultivateurs de toutes les régions. L'Union catholique des cultivateurs (UCC) sera créée en 1924. L'organisation et le développement de l'agriculture ainsi que la défense des agriculteurs sont parmi les centaines de priorités de la nouvelle UCC qui part de presque rien.

L'UCC sera favorable au développement du mouvement coopératif et en fera même la promotion auprès de ses membres. Cependant, comme l'adhésion et la participation aux activités coopératives sont volontaires (de même que pour l'UCC), les actions et les retombées sont à géométrie variable parmi les cultivateurs, d'une région à un autre, d'un type de production à un autre. Il faudra donc trouver un juste équilibre en tenant compte de tous les facteurs et permettant que les cultivateurs gardent le plein contrôle sur leur production et sur leur mise en marché. Le modèle de la convention collective semble approprié et applicable à tous les secteurs. Plusieurs années s'écouleront avant que les premiers outils de mise en marché ne soient développés et approuvés par le gouvernement.

## UNE CRISE QUI BOULEVERSE LES MARCHÉS

La crise économique de 1929 ne fait qu'aggraver la précarité des cultivateurs. Le revenu agricole dégringole de plus de 50 % au plus fort de la crise (1929-1933), alors qu'en comparaison, la baisse des revenus d'un ouvrier avoisinait les 20 %.

Dans son livre *Je me souviens* (Éd. *La Terre de chez nous*, 1982), Albert Rioux, qui fut président de l'UCC de 1932 à 1936, a écrit : « On était au plus creux de la dépression. Les prix des produits agricoles avaient dégringolé. Les cultivateurs ne pouvaient plus rembourser leur hypothèque, acquitter leurs intérêts et leurs dettes. Je ne cite qu'un exemple classique des moyens malhonnêtes utilisés par les industriels pour s'enrichir aux dépens des producteurs et des consommateurs. Telle compagnie achetait en bas du coût de revient, pratiquement toute la production de beurre et de pommes de terre pour faire la rareté sur le marché. Durant l'hiver, elle revendait ses produits trois fois plus cher. Elle payait des gages de famine à ses employés, de nos dividendes à ses actionnaires et de plantureux salaires à ses directeurs. »

La situation économique reste difficile pour l'agriculture, et ce, pendant plusieurs années. Des résolutions demandant la création d'un Office des marchés visant à venir en aide aux cultivateurs sont déposées, année après année, au congrès général. L'UCC, qui ne cesse de faire pression sur le gouvernement, parvient à obtenir en 1936 l'adoption de la *Loi sur le crédit agricole*, pour que cesse la spirale d'endettement des cultivateurs. Cette loi provinciale répond mieux aux besoins des agriculteurs que celle du Crédit agricole canadien, datant de 1927.

## PRODUIRE PLUS? OUI, MAIS À QUEL PRIX?

La Deuxième Guerre mondiale ne fait qu'alourdir la situation vécue par les cultivateurs. Ces derniers répondent aux commandes politiques et redoublent d'efforts pour nourrir les troupes et aider les populations des pays dévastés.

Pendant cette période, la mécanisation des outils, l'arrivée de tracteurs plus performants, l'électrification des fermes permettent des avancées non négligeables pour les producteurs agricoles, mais elles ont des coûts importants et accélèrent la spirale de l'endettement. Conséquemment, la situation économique de la majorité des cultivateurs s'enlise davantage et les grosses compagnies en profitent. En 1956, malgré des augmentations du côté de la production et de la productivité apportée par la machinerie agricole, le revenu net moyen par ferme n'est plus que de 1 570 \$, alors qu'il était de 1 950 \$ en 1951.

### APPRENDRE À VENDRE PAR LES COURS À DOMICILE DE L'UCC

Le premier cours de l'UCC à traiter véritablement de mise en marché est publié et diffusé en 1950. Écrit par le secrétaire général de l'UCC, Louis-Philippe Poulin, *L'écoulement des produits agricoles* traite spécifiquement de la vente des produits de la ferme sur les marchés extérieurs et des autres débouchés potentiels. Les enseignements sont d'une grande importance, car avec l'augmentation de la productivité, on évalue la consommation de la famille terrienne à 10 % de la production de la ferme. Le reste devant servir à nourrir l'humanité.

D'entrée de jeu, on explique l'importance pour un cultivateur de vendre sa production, en citant l'économiste Paul Reboud qui écrivait dans son *Précis d'économie politique* (1939) : « Produire c'est rien, il faut vendre! »

*La vente collective des produits de la ferme* vient sceller le désir exprimé par l'ensemble de l'UCC (membres, cercles agricoles, assemblées diocésaines) et voté en congrès général. La table est mise pour faire avancer la profession agricole en tant qu'acteur économique d'un Québec qui entre dans la modernité. Le cours, en 20 leçons, interpelle la classe politique à légiférer et à mettre en place un système collectif de vente assorti d'un mécanisme régissant les marchés.



Archives UPA

## LES CERCLES DE L'UCC

Les réunions des cercles de l'UCC rassemblaient les artisans de la terre et avaient principalement pour but de comprendre, d'étudier et de défendre les intérêts professionnels communs des agriculteurs. Généralement animés par des aumôniers agricoles qui connaissaient bien la vie des cultivateurs, les cercles allaient bien au-delà en dispensant de la formation technique, morale et sociale à leurs membres, en intervenant auprès des pouvoirs publics ou en mettant sur pied des services professionnels souhaités par les membres. La vente collective a été un sujet fortement discuté dans les cercles de l'UCC.

Ce qui était discuté dans les cercles se traduisait souvent en recommandations, voire en résolutions à être présentées aux assemblées diocésaines, puis débattues en congrès général. À partir du milieu des années 1940 et pendant une dizaine d'années, la vente collective est l'un des nombreux sujets qui ont fait l'objet de résolutions présentées au congrès général de l'UCC.



BAnQ, Fonds Ministère de la Culture et des Communications

## LA VENTE COLLECTIVE, DANS LA MIRE DE L'UCC DÈS 1935

Les premières années de la création de l'Union ont notamment servi à organiser le nouveau regroupement, à développer et transmettre les connaissances professionnelles, à mettre sur pied des produits et services comme les assurances et des comptoirs coopératifs. Cette période d'implantation a également servi à sonder les cultivateurs sur l'état de la situation entourant leur production et les problèmes rencontrés. La vente était parmi ces problèmes.

En 1935, le secrétaire de l'UCC, Gérard Filion, a présenté les résultats obtenus quant aux points sondés lors du congrès général en insistant sur le fait que les cultivateurs n'arrivaient pas à se sortir des situations de crise vécues à la fin de la guerre et de l'emprise qu'avaient sur eux les grands acheteurs. Ces derniers imposaient aux cultivateurs leurs propres normes de qualité, de prix, de classement et de transport, sans oublier de paiement, si bien qu'il arrivait souvent qu'il coûtait plus cher... de produire!

La situation s'était sensiblement rétablie pendant la Deuxième Guerre mondiale puisque les gouvernements avaient de nouveau demandé aux cultivateurs de produire plus pour nourrir les troupes et les populations des pays dévastés. Les producteurs avaient la nette impression que tout reviendrait comme avant une fois la guerre terminée, qu'il faudrait se préparer à d'éventuels surplus de production et à une spirale descendante des prix. L'intérêt pour la vente collective s'accroissait rapidement.

Il aura finalement fallu une dizaine d'années pour que l'UCC obtienne le mandat clair de représenter ses membres auprès du gouvernement concernant les activités économiques agricoles. Cette résolution pouvait se lire ainsi : « L'UCC demande la passation d'une loi d'ententes collectives pour la vente des

produits agricoles avec arbitrage obligatoire, sentence arbitrale obligatoire et extension juridique. » C'était en 1944, l'année où Laurent Barré redevient ministre de l'Agriculture sous un deuxième gouvernement Duplessis.

Croyant le gouvernement sensible aux demandes des cultivateurs, l'UCC réclame d'entrée de jeu une loi favorisant la vente collective. Le gouvernement ferait-il la sourde oreille? C'est ce que l'on peut croire, car il ne réagira qu'en 1951 avec la mise sur pied du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs, mieux connue sous le nom de commission Héon. Celle-ci sera chargée d'examiner les problèmes relatifs à la production, à la vente, à la distribution des produits agricoles, et à la protection des légitimes intérêts respectifs des agriculteurs et des consommateurs. La commission, composée de trois membres, étudiera la sélection et le développement des producteurs, la classification des produits, le mode d'organisation pour la vente, la concurrence extérieure, les nouveaux débouchés, les procédés coûteux des distributions, l'industrie laitière ainsi que l'équité générale des prix. Dans les faits, le gouvernement cherche comment réduire considérablement le nombre de fermes et charge la commission Héon de trouver le moyen de passer de 150 000 fermes à 40 000.

La commission étudiera en détail l'ensemble du secteur agroalimentaire. Elle est d'avis que les méthodes de production peuvent être améliorées, mais qu'il faut aussi perfectionner la vente et la distribution des productions agricoles. Classification des produits, développement et organisation des marchés, concurrence et débouchés feront partie des thèmes qui seront soigneusement étudiés par la commission.

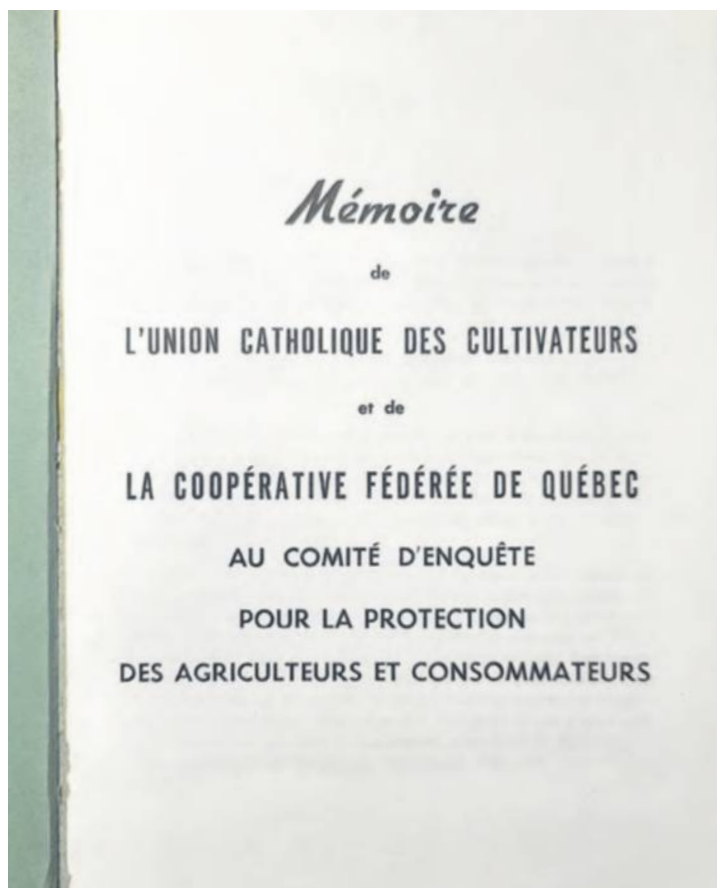
## L'UCC ET LA CFQ À LA COMMISSION HÉON

L'UCC et la Coopérative fédérée de Québec (CFQ) veulent se faire entendre de la commission Héon et décident de présenter un mémoire commun. La CFQ, qui affiche sans réserve ses valeurs libérales en matière d'économie, estime qu'il est préférable de développer des ententes pour soutenir les activités commerciales des membres de la coopérative et pour le développement de cette dernière. L'UCC, un syndicat représentant les intérêts de toute la classe agricole, a toujours soutenu le mouvement coopératif. Cependant, sa conception de vente collective demeure incompatible avec les fondements du mouvement coopératif, car l'UCC croit que les ententes doivent inclure et faire bénéficier l'ensemble des cultivateurs et, par le fait même, l'ensemble du secteur agricole.

En juin 1955, les représentants des deux organisations déposent un mémoire commun et témoignent devant la commission Héon. Les documents, annexes et les présentations faites par chacun des groupes diffèrent et chaque groupe tente de faire valoir la supériorité de sa position. L'UCC est favorable à l'instauration de plans conjoints, avec une adhésion obligatoire des producteurs et un contrôle entier du secteur de production, alors que la CFQ préconise la formule coopérative, avec une adhésion volontaire des producteurs intéressés. L'UCC veut démontrer l'état d'infériorité de l'agriculteur en ces mots : « Les conditions réelles des cultivateurs dans la mise en marché de leurs produits témoignent d'un état de dépendance totale vis-à-vis des acheteurs. Le transport ferme-usine, le classement et le poids du produit sont contrôlés par ce dernier. Le prix est celui qu'il offre; le paiement de la vente s'opère à crédit selon des clauses fixées par l'acheteur alors que très souvent le cultivateur doit lui acheter ses fournitures au comptant. »

Des recommandations communes sont toutefois faites à la commission. Elles portent sur le climat, les sols et les plantes, sur la gestion de la ferme, la conservation et la classification des produits agricoles, mais aussi sur l'industrie laitière et l'entreposage des produits agricoles. Les deux organisations recommandent aussi la création d'un office des marchés agricoles, d'un institut de recherche agricole et d'un institut de sociologie rurale. En outre, ils insistent sur la nécessité de revoir les méthodes d'enseignement agronomique et sur une politique agricole où ils recommandent « une augmentation et une appropriation nouvelle du budget du ministère de l'Agriculture en relation de l'importance et de l'urgence du règlement des problèmes fondamentaux de l'agriculture ».

*En juin 1955, les représentants des deux organisations déposent un mémoire commun et témoignent devant la commission Héon.*



Archives UPA

## LES RETOMBÉES DE LA COMMISSION HÉON

« L'État provincial ne peut se faire commerçant de produits agricoles et concurrencer les initiatives libres et permises. L'État provincial ne doit pas prendre sur lui de fixer les prix des produits agricoles hormis peut-être quand le bien commun l'exige absolument, tel que le lait de consommation. Ce rôle ne lui conviendrait nullement dans un régime économique comme le nôtre, et au surplus, des difficultés d'ordre constitutionnel en réduiraient singulièrement l'efficacité. L'État provincial n'est pas le juge des différends qui peuvent survenir entre les divers secteurs intéressés à la commercialisation des produits agricoles. Il peut, à la demande des partis intéressés, apporter son concours dans le règlement pacifique de ces différends. »

Ces mots, tirés de la conclusion du rapport déposé par la commission Héon, ont mis la table pour l'adoption de deux lois : la première, la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles du Québec*, fut adoptée le 23 février 1956. Cette loi permettra aux groupes de producteurs d'un secteur donné de mettre en place des plans conjoints, c'est-à-dire des outils permettant un juste équilibre entre les intervenants, les prix et la production sans égard à la situation géographique des producteurs.

Elle fut ensuite suivie par la *Loi établissant un Office provincial pour aider à la vente des produits agricoles*, celle-ci menant à la création de l'Office des marchés agricoles, aujourd'hui appelée la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le rapport a souligné que le rôle primordial de l'État consiste à « soutenir, intensifier l'enseignement agricole, les recherches, la vulgarisation, les services techniques ou spécialisés de la production et la mise en marché; assurer l'inspection et la classification obligatoires des produits dans les meilleurs intérêts des producteurs et consommateurs; etc. ».

Dans le résumé de la 20<sup>e</sup> législature (4<sup>e</sup> session) des travaux de l'Assemblée nationale, on peut lire que pour l'opposition, il s'agit d'une loi éminemment électoraliste qui vise à séduire la « classe agricole ». Malgré un long débat houleux, le projet de loi est adopté à l'unanimité et la loi est sanctionnée le 19 décembre 1951.



*Cette loi permettra aux groupes de producteurs d'un secteur donné de mettre en place des plans conjoints, c'est-à-dire des outils permettant un juste équilibre entre les intervenants, les prix et la production sans égard à la situation géographique des producteurs.*

## DES DÉBUTS À AUJOURD'HUI

L'adoption de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles du Québec* permet enfin la mise en place de plans conjoints couvrant un ou des produits particuliers et, dans le cas de certains groupes comme du côté des producteurs forestiers, de régions spécifiques. Chaque plan est géré par un office de commercialisation dirigé par les groupes de producteurs agricoles concernés. Ces offices peuvent négocier avec les acheteurs des prix et des conditions de vente équitables pour tous les cultivateurs.

Chaque groupe de production a dû bâtir et faire approuver son plan conjoint auprès des producteurs concernés. Les majorités requises pour faire approuver un plan conjoint sont élevées. Actuellement, l'article 55 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* stipule que : « Un projet de plan doit être approuvé par au moins les deux tiers des producteurs qui ont voté. Toutefois, au moins la moitié des producteurs intéressés doivent avoir voté. » Certains groupes ont connu plusieurs échecs avant que leur projet de plan n'obtienne les nombres requis par la loi.

## AILLEURS AU CANADA

Plusieurs provinces ont adopté des lois portant sur la mise en marché des produits agricoles bien avant le Québec. La Colombie-Britannique a été la première avec l'adoption du Produce Marketing Act en 1927. Cette loi voulait que les producteurs puissent exercer une réglementation pleine et entière de leurs produits. Mais la Cour suprême a invalidé la loi en la déclarant *ultra vires*. La province a fait adopter une nouvelle loi en 1934, en même temps que celle déposée par le gouvernement fédéral visant à contrôler le commerce interprovincial.

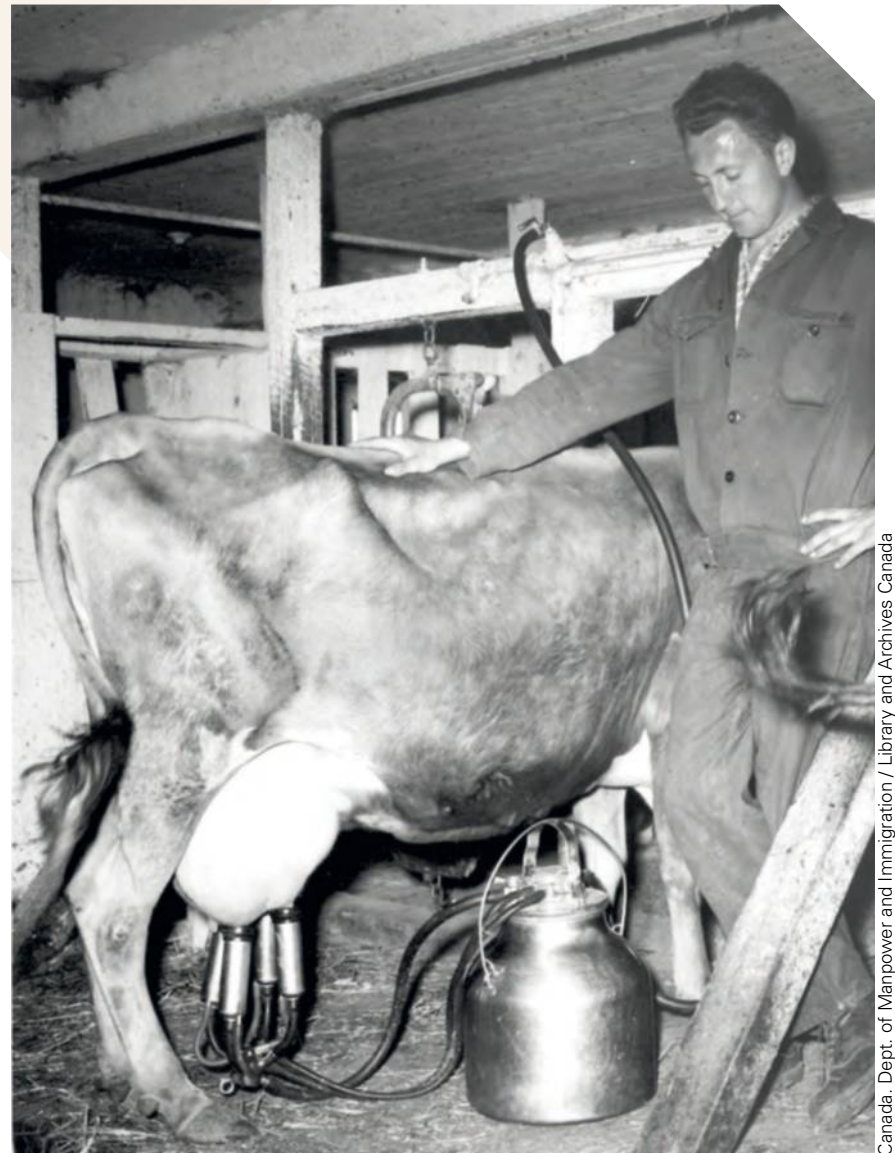
Le Nouveau-Brunswick a lui aussi fait adopter une première loi en 1934, et une deuxième en 1937 après avoir connu des problèmes comme ceux de

la Colombie-Britannique. Par la suite, ce fut au tour du Manitoba (1939), de la Saskatchewan et de l'Ontario (1945), de la Nouvelle-Écosse (1946), de l'Alberta (1955) et de l'Île-du-Prince-Édouard (1956) à se doter d'une loi entourant la mise en marché de produits agricoles.

Parce que les provinces s'étaient dotées d'outils pour contrôler leur commerce intérieur et les exportations, il manquait une réglementation pour contrôler le commerce et équilibrer la production entre les provinces. Dès 1934, plusieurs lois furent adoptées, amendées, rejetées puis réécrites pour arriver en 1949 à l'adoption de la *Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles*.



*Parce que les provinces s'étaient dotées d'outils pour contrôler leur commerce intérieur et les exportations, il manquait une réglementation pour contrôler le commerce et équilibrer la production entre les provinces.*



Canada. Dept. of Manpower and Immigration / Library and Archives Canada

## 1950-1960 LES PREMIERS PLANS CONJOINTS

Année	Produit visé	Office de commercialisation/groupe
1956	Fruits et légumes de transformation	Syndicat des producteurs de fruits et légumes du district nord de Montréal
1957	Tomates de conserve	Office des producteurs de tomates de conserverie
1957	Bois *	Office des producteurs de bois du Saguenay
1958	Tabac jaune	Office des producteurs de tabac jaune du Québec
1960	Sucre et sirop d'érable	Plan conjoint régional dans la région de la Beauce

(\*) Les propriétaires forestiers sont parmi les premiers à utiliser la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*. En 1957, les producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean créent un plan conjoint, suivis de près en 1958 par ceux de la Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent et d'une partie de la région de Québec. Jusqu'à 27 plans conjoints sont mis en œuvre pour encadrer la mise en marché du bois de la forêt privée. Aujourd'hui, à la suite de fusions, on en compte 13 couvrant l'ensemble du Québec.

*En 2022-2023, plus de 90 % des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'Union l'ont été collectivement.*

## 1960-1970 DEUXIÈME VAGUE DE PLANS CONJOINTS

Année	Produit visé	Office de commercialisation/groupe
1966	Lait industriel	-
1966	Bleuets	Producteur de bleuets du Lac-Saint-Jean
1966	Œufs de consommation	Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
1970	Lait nature	Fusion d'une quarantaine de plans conjoints locaux
1970	Volailles	Fédération des producteurs de volailles du Québec
1978	Fruits et légumes de transformation	Fédération des producteurs de fruits et légumes du Québec
1978	Pommes	Fédération des producteurs de pommes du Québec
1979	Pommes de terre	Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec



### ÇA S'EST PASSÉ LE MATIN DU 3 MARS 1989

La Fédération des producteurs de porcs du Québec (aujourd'hui Les Éleveurs de porcs du Québec) a connu de nombreux échecs dans sa tentative de réglementer le secteur de production à l'aide d'un plan conjoint. Entre 1971 et 1977, elle a connu trois échecs avant de réussir en 1981. Les années qui ont suivi ont été très intenses pour mettre le tout en application. Le début de l'encan électronique a été, à lui seul, toute une épopée. La préparation a nécessité deux ans de travaux pour former les ressources humaines et acheter et mettre en place l'équipement requis. L'équipe de la mise en marché est passée de 3 à... 40 personnes! Le système utilisé est complet et obligatoire pour la mise en marché de tous les porcs au Québec. À ce moment, chaque semaine, 80 000 porcs sont vendus par l'entremise de ce système.

Mais les négociations avec les acheteurs ont été ardues. Le premier encan devait se dérouler le 3 mars 1989 à 9 heures. Tous les abattoirs avaient entériné le document officiel... sauf un. Le matin du 3 mars, 40 employés étaient fin prêts à travailler, mais sans la signature du dernier acheteur. Le président du moment, Laurent Pellerin, décide de se présenter à la résidence de l'acheteur à 6 h du matin afin de le convaincre d'entériner l'entente.

Malheureusement, l'Histoire ne rapporte pas la teneur des échanges ce matin du 3 mars 1989. Laurent Pellerin est revenu au bureau de la Fédération, quelques minutes avant 9 heures, avec en main... la signature de l'acheteur!



Les Éleveurs de porc du Québec

### UN COFFRE D'OUTILS DE MISE EN MARCHÉ BIEN GARNI

Depuis l'adoption de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles du Québec* en 1956, de nombreuses améliorations ont été apportées à celle-ci pour suivre l'évolution du marché et des besoins de la société. La loi a d'ailleurs été amendée et refondue à plusieurs reprises. Elle a aussi permis l'adoption de lois connexes, par exemple pour les appellations réservées.

Si les plans conjoints ont permis de trouver le juste équilibre dans plusieurs secteurs, d'autres productions doivent en plus composer avec des facteurs comme les importations, les exportations et les soutiens au revenu. Un outil a permis d'équilibrer la production et de stabiliser les revenus entre les provinces : la gestion de l'offre. Résultat de l'action concertée des gouvernements fédéral et provinciaux, le gouvernement central adopte la *Loi sur les offices des produits agricoles* en 1972. Cette loi permet d'établir des quotas (limites) de production afin d'équilibrer l'offre et la demande. Elle régit aussi les importations et fixe des prix à la ferme basés sur les coûts de production. Au Québec, les producteurs de volaille, de lait et d'œufs (consommation et incubation) sont sous gestion de l'offre.

Puis, au courant des années 1990, un autre outil a été mis sur pied avec la modification à la Loi : les chambres de coordination. Cette structure de concertation entre producteurs et partenaires peut prendre des mesures pour promouvoir, améliorer, coordonner et développer la production et la mise en marché d'un produit. En 2004, l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec est le premier groupe à se prévaloir de ce nouveau pouvoir pour optimiser la mise en marché des petits fruits.

## 1980-2000 TROISIÈME ET QUATRIÈME VAGUES DE PLANS CONJOINTS

Année	Produit visé	Office de commercialisation/groupe
1981	Porcs	Fédération des producteurs de porcs du Québec
1982	Agneaux et moutons	Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
1982	Bovins	Fédération des producteurs de bovins du Québec
1982	Céréales	Fédération des producteurs de grandes cultures du Québec
1983	Lait	Fédération des producteurs de lait du Québec (fusion des plans conjoints de lait nature et de lait industriel)
1990	Sirop d'érable	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
1991	Lapins	Syndicat des producteurs de lapins du Québec
2000	Plans forestiers	Office des producteurs de plans forestiers du Québec
2001	Chèvres	Syndicat des producteurs de chèvres du Québec



**AVEZ-VOUS LU  
LE CAHIER SPÉCIAL  
DU 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE L'UNION?**

# L'UNION ÉTAIT LÀ

## L'AGRICULTURE EST EN CRISE!

Le premier ministre Legault a enfin admis, le 28 mars dernier, que l'agriculture était « dans une situation de crise », ce qu'il a toujours refusé d'admettre auparavant, et ce, même si la situation lui était démontrée avec beaucoup d'insistance. De son côté, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a préféré parler de « tempête » ou d'« enjeux » lorsqu'il a été questionné à ce sujet. ✘



Le premier ministre Legault a rencontré des agriculteurs qui en avaient long à lui dire le 28 mars dernier à Henryville.

Fédération de l'UPA de la Montérégie

## ET ENCORE SOUS PRESSION



L'Union a relancé son sondage sur la situation financière des entreprises agricoles à la mi-mars. Les résultats de l'édition 2024 du sondage servant à documenter la situation financière des entreprises agricoles serviront pour plusieurs dossiers en cours, notamment pour la stratégie de mobilisation de l'Union. ✘



À l'instar de ce qui a été fait dans de nombreux pays européens, des centaines de tracteurs ont envahi les centres-villes et rues des municipalités pour dénoncer la situation précaire des agriculteurs et démontrer leur solidarité envers la relève.

## MOBILISATIONS RÉGIONALES

En quelques semaines à peine, la plupart des fédérations régionales ont organisé des rassemblements et actions de mobilisation pour prouver au gouvernement qu'il y avait bel et bien une crise en agriculture. Au 12 avril, la moitié des fédérations régionales avaient organisé ou participé à l'une des sept mobilisations tenues à Rimouski, à La Malbaie, à Baie-Comeau, à Alma, à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Vaudreuil-Dorion, à Laval et à Saint-Hyacinthe. Sept fédérations régionales terminaient les préparatifs des prochaines mobilisations inscrites au calendrier, notamment à Gatineau, Carleton-sur-Mer, Sainte-Marie et Sherbrooke.

Prenant part aux activités de mobilisation, le président général, Martin Caron, le 1<sup>er</sup> vice-président, Paul Doyon, ainsi que la 2<sup>e</sup> vice-présidente de l'Union, Stéphanie Lavoie, ont martelé que le gouvernement devait tout mettre en œuvre pour que nos entreprises agricoles puissent continuer de nourrir sainement les Québécoises et Québécois tout en participant activement au développement économique de nos régions.

Le président général de l'Union, Martin Caron, a parlé d'un ras-le-bol généralisé, tout en réitérant l'importance de l'alimentation qui est « la base de la société », alors que le gouvernement du Québec y consacre seulement 1 % de son budget. ✘

## ON AIME NOS AGRICULTEURS

Encore une fois cette année, le métier d'agriculteur fait bonne figure dans le baromètre des professions les plus dignes de confiance de la firme Léger, publié le 2 mars dernier dans le *Journal de Montréal*. Les productrices et producteurs agricoles se classent au 4<sup>e</sup> rang (94 %) des professions les plus admirées au Québec, derrière les pompiers (97 %), les paramédicaux (97 %) et les infirmières (95 %). Le sondeur reconnaît que « les agriculteurs ont toujours été appréciés. Mais qui veut être agriculteur aujourd'hui? Ce ne sont pas nécessairement les métiers les plus attirants ». ✘



## L'UNION PROFONDÉMENT DÉÇUE DU BUDGET PROVINCIAL

Le discours sur le budget 2024-2025 ne contenait rien pour venir en aide aux milliers d'entreprises agricoles en difficulté, en raison principalement de l'inflation, de l'endettement et de la flambée des taux d'intérêt.

« Passer outre les attentes légitimes d'un secteur qui a démontré à maintes reprises son engagement et sa résilience ne peut qu'engendrer de la déception, et même de la frustration chez celles et ceux qui y verront une indifférence flagrante quant à leurs besoins et préoccupations », a déclaré le président général de l'Union, Martin Caron. Rappelant que l'avenir des entreprises agricoles québécoises est plus fragilisé que jamais, le président général a indiqué que « le gouvernement du Québec devait s'attaquer rapidement à l'endettement croissant des entreprises, à l'inefficacité des programmes de gestion des risques, au soutien insuffisant à la relève, à la surenchère réglementaire et au fardeau administratif ». ✘



Tiré de Facebook

## LA MAURICIE VEUT PRÉSERVER SES TERRES AGRICOLES



À l'invitation de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, quelque 150 productrices et producteurs des MRC des Chenaux et Mékinac ont pris part, le 25 mars, à un ralliement et un convoi « pour exprimer fermement leur engagement envers la préservation des terres agricoles mauriciennes ».

Le convoi s'est dirigé vers les bureaux municipaux afin de remettre aux élus un manifeste pour la protection des terres. Rappelons que les deux MRC risquent de perdre jusqu'à 150 hectares agricoles en raison du projet éolien de TES Canada. ✘

bureaux municipaux afin de remettre aux élus un manifeste pour la protection des terres. Rappelons que les deux MRC risquent de perdre jusqu'à 150 hectares agricoles en raison du projet éolien de TES Canada. ✘

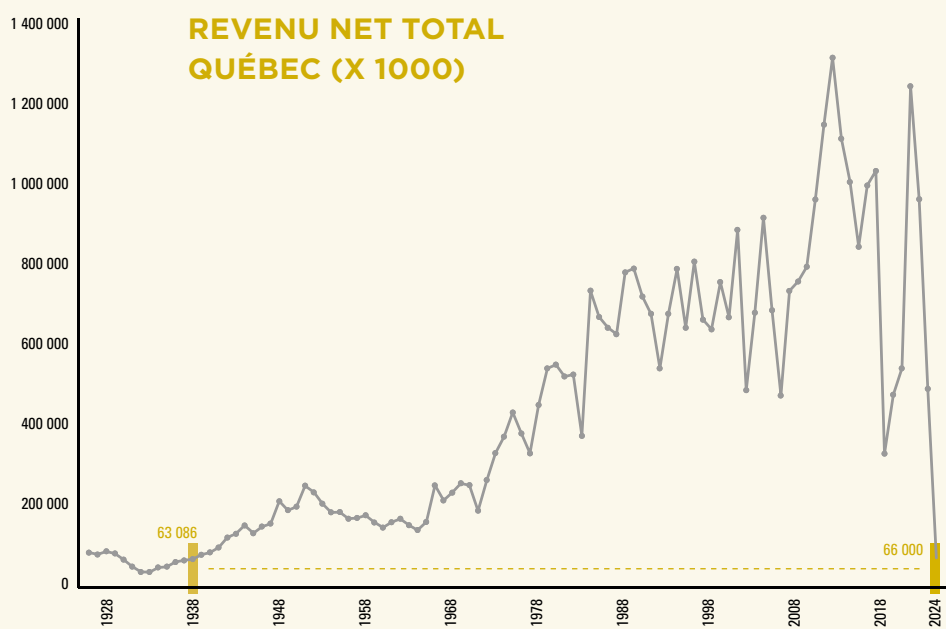


## SSME : UNE PREMIÈRE POUR L'UNION

L'Union a lancé sa 1<sup>ère</sup> Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture (SSME) le 15 avril. Sous le thème « En santé et en sécurité de la tête aux pieds », cette initiative annuelle vise à promouvoir auprès des agricultrices et agriculteurs l'importance de prendre soin d'eux et de faire preuve de prudence pour qu'ils puissent continuer tous les jours de pratiquer le plus beau métier, celui de nourrir leurs semblables.

Dans une capsule vidéo diffusée dans les réseaux sociaux et dans le site Web de l'Union, le 1<sup>er</sup> vice-président de l'Union, Paul Doyon, a invité tous les intervenants d'entreprises agricoles et forestières à la prudence et à prendre soin d'eux à l'aube du retour du travail aux champs. ✘

## EFFONDREMENT DU REVENU NET AGRICOLE : DU JAMAIS VU DEPUIS 1938



Statistique Canada (1926-2022) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (2023-2024)

Les récentes prévisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sur le revenu net agricole québécois ont de quoi faire réagir. Selon l'Union, il est clair que les deux paliers de gouvernement doivent intervenir de façon urgente et vigoureuse, tant pour les budgets que pour les programmes de gestion des risques d'entreprise.

Le président général de l'Union, Martin Caron, n'a pas manqué de souligner que « AAC prévoit une chute de 49,2 % du revenu net agricole en 2023 et de 86,5 % en 2024. Il faut remonter au premier gouvernement de Maurice Duplessis et au troisième de Mackenzie King pour trouver un revenu net aussi bas au Québec, malgré des recettes records ces deux dernières années ».

Pour l'Union, il est urgent de mettre sur pied un vaste chantier sur l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Il est aussi impératif de rehausser de façon significative les budgets, le soutien, l'accompagnement, les mesures et les programmes destinés aux productrices et producteurs ainsi qu'aux entreprises de la relève ou en démarrage. ✘

## DES ASSIETTES À REMPLIR

Personne ne veut d'une assiette vide. C'est le message qu'ont livré les agricultrices et agriculteurs à leurs députés et autres décideurs pour leur rappeler combien ils ont à cœur de nourrir la population avec des aliments d'ici. ✘



## COLLOQUE AGRICARRIÈRES : COMMENT FAIRE AUTREMENT?

Lors de son dernier colloque RH, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a revisité la gestion des ressources humaines à partir d'un angle favorisant la créativité et le changement : par où commencer pour faire les choses autrement? Présentations, panels et ateliers ont permis aux participants de réfléchir aux actions à privilégier en ces temps où la difficulté de recrutement et de fidélisation de la main-d'œuvre agricole sont importants.

Le nom des gagnants du concours *Ma ferme, mon monde – Source d'inspiration en gestion des ressources humaines* ont été annoncés lors de cette journée. Ce concours souligne le travail des entreprises agricoles qui ont pris la décision d'investir du temps et de l'énergie à la mise en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines.

Cette année, le concours mettait en lumière l'évolution des pratiques de GRH d'entreprises agricoles ayant déjà participé à l'initiative par le passé. La mention spéciale du jury a ainsi été décernée à La Ferme des Pics (Abitibi-Témiscamingue), une entreprise qui s'est démarquée pour son organisation des tâches et sa volonté de valoriser l'agriculture avec les nouveaux employés. Le grand prix a été remis à La Vallée du Moulin (Estrie), une entreprise qui n'a pas hésité à aller cogner aux bonnes portes pour du soutien en GRH et qui souhaite poursuivre le travail commencé. ✘



Laurie Lalancette et Maxime Fontaine, de la Ferme des Pics.

Tiré de YouTube



La famille Proulx : Marie-Michèle, Anne-Marie (assise), Étienne, Mylène et Serge.

Tiré de YouTube

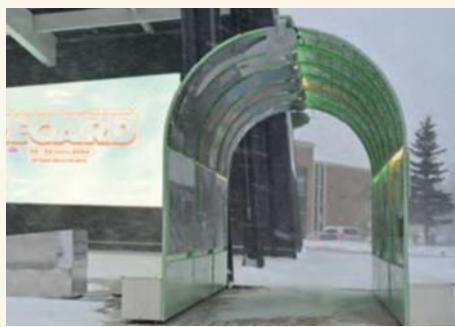
## ACTIVITÉS ENTOURANT LE 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNION



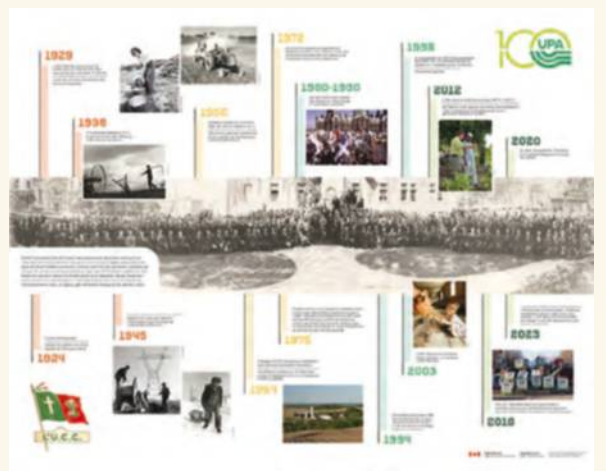
Ça y est! **Les activités soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Union sont lancées.** Après la diffusion du court métrage *Habiter la Terre* réalisé par Lawrence Dupuis et narré par les comédiens Christine Beaulieu et Guy Nadon, ainsi que de la section réservée au 100<sup>e</sup> sur le site Web de l'Union – incluant une **ligne du temps interactive** –, plusieurs autres activités et outils ont été déployés pour souligner ce jalon important de l'histoire de l'Union.



La **websérie *Du cœur au ventre***, présentant six histoires touchantes d'agricultrices et d'agriculteurs passionnés par leur métier, a commencé à être déployée sur les plateformes de notre partenaire CN2i, ainsi que sur les chaînes YouTube et Vimeo de l'Union. Les bandes-annonces des capsules sont diffusées sur Tou.TV. Les histoires présentées sous forme de documentaire sont toutes empreintes de passion et de transmission familiale; elles montrent que l'agriculture va bien au-delà de la production comme telle et qu'elle est avant tout une histoire de vie et une histoire d'amour.



Du 20 au 24 mars derniers, **l'arche agricole** du 100<sup>e</sup> de l'Union a fait sa première sortie publique! Elle a été installée à la Place du citoyen située en plein centre-ville de Saguenay durant la tenue du 28<sup>e</sup> Regard, le Festival international du court métrage au Saguenay. L'arche présente une exposition photographique le jour et le soir venu, elle devient une structure sur laquelle est projeté le court métrage *Habiter la Terre*.

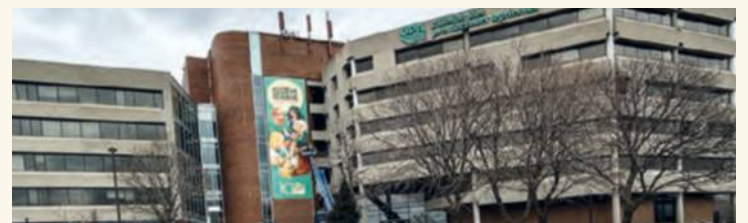


Ainsi, le **cahier spécial** du 100<sup>e</sup>, un numéro de 88 pages relatant la grande Histoire de l'Union, a été encarté dans *La Terre de chez nous* du 10 avril dernier. Une **affiche** souvenir du 100<sup>e</sup> anniversaire était aussi insérée dans ce cahier.



Les réseaux sociaux publient aussi des **capsules historiques** contenant des faits intéressants, trop souvent méconnus. Découvrez-les sur les comptes Facebook et Instagram de l'Union.

**Cœur Vaillant, le cidre officiel** du 100<sup>e</sup> développé par le maître-cidriculteur Christian Hébert du Domaine Hébert, est offert dans les MAXI participants du Québec. Cœur Vaillant est un cidre fermier aromatisé à la gadelle, un fruit ancestral du Québec.



Enfin, la Maison de l'UPA arbore une **bannière** aux couleurs du 100<sup>e</sup> anniversaire pour rappeler à tous et à toutes que les agriculteurs et agricultrices ont du cœur au ventre.

**D'autres activités soulignant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union s'ajouteront dans les prochains mois**, notamment une exposition portant sur le centenaire de l'Union et sur l'évolution de l'agriculture qui sera présentée au Musée POP de Trois-Rivières. Pour obtenir l'horaire des activités, consultez le calendrier dans l'application Mangeons local ou dans le site [mangeonslocal.ca](http://mangeonslocal.ca) ainsi que le site Web de l'Union ([upa.qc.ca](http://upa.qc.ca)). ✕

# ADM | SPORT

## INSCRIT À UN COURS DE MOTO?

Profite de  
**15%**  
**DE RABAIS**  
en magasin!\*

\*Des exceptions s'appliquent

# LES RÉGIONS EN ACTION



## VIE SYNDICALE

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

#### SÉCHERESSE : UNE RENCONTRE « FRANCHE » AVEC LE MINISTRE

La sécheresse sans précédent vécue par certains producteurs et productrices de l'Abitibi-Témiscamingue l'été dernier n'a pas été compensée à la hauteur des pertes par l'ASREC-foin. En faisant la moyenne des pertes des fermes partenaires et d'un sondage mené par l'UPA, on obtient des pertes moyennes en deuxième fauche de 48,9 %, alors que les compensations ont été de 10,1 %.

Plusieurs outils pour faire entendre le mécontentement des producteurs ont été mis en place, notamment des vidéos sur les réseaux sociaux. Le ministre André Lamontagne a finalement accepté de rencontrer une délégation de producteurs de la région. Cette rencontre avec le ministre, tenue le 18 mars, a été « franche » et « constructive », aux dires du président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, Pascal Rheault.

Le 18 mars en soirée, le ministre annonçait qu'il allait trouver des solutions pour que les producteurs soient compensés si la demande au fédéral pour le programme Agri-relance ne fonctionnait pas. On attend de voir combien, quand et comment. ✕



### GASPÉSIE-LES ÎLES

#### MOBILISATION GASPÉSIENNE AU BAS-SAINT-LAURENT

De Percé en passant par la Haute-Gaspésie, plus d'une trentaine de productrices et de producteurs de notre région se sont joints à la mobilisation du 8 mars organisée par la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Au total, 199 tracteurs et plus de 400 producteurs et productrices se sont rassemblés devant le bureau de la ministre Maïté Blanchette Vézina, responsable des deux régions administratives.

Les participants à la mobilisation ont démontré avec passion que c'est la capacité d'une population à se nourrir ainsi que la vitalité des régions qui sont en jeu. Soulignons que des représentants du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie y étaient également pour soutenir les producteurs agricoles de la Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent. ✕



Quelques participants à la mobilisation

## BAS-SAINT-LAURENT

### LES PRODUCTEURS RÉPONDENT À L'APPEL DE MOBILISATION

Plus de 500 producteurs, productrices et relève agricoles du Bas-Saint-Laurent et une trentaine d'autres de la Gaspésie sont débarqués au centre-ville de Rimouski, certains au volant de 200 tracteurs et autres machines agricoles, le 8 mars dernier. Solidaires de leurs syndicats locaux, ils ont lancé un cri du cœur à leurs députés afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de leur profession et un soutien financier adéquat de l'État dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, du coût des intrants et de changements climatiques. D'une seule voix, ils ont exprimé leur crainte d'un désistement massif de la relève en raison de conditions peu attractives, avec pour conséquence un exode accru des familles dans les rangs de plusieurs municipalités. Absente, la ministre de la région, Maïté Blanchette Vézina, a rencontré l'exécutif de la Fédération la semaine suivante, promettant de porter le message au gouvernement. ✕



Les productrices et les producteurs agricoles se mobilisent dans Charlevoix.

## CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

### LES PRODUCTRICES ET LES PRODUCTEURS AGRICOLES VEULENT ÊTRE ENTENDUS ET VIVRE DE LEUR MÉTIER!

Plus de 200 productrices et producteurs agricoles ainsi que plusieurs jeunes de la relève ont manifesté avec un convoi de plus de 100 tracteurs à La Malbaie et à Baie-Comeau, le vendredi 15 mars dernier. Ensemble, ils se sont rendus devant le bureau de la députée et porte-parole en matière d'Agriculture de la région de la Capitale-Nationale, Kariane Bourassa, et devant le bureau du député de René Lévesque sur la Côte-Nord, Yves Montigny.

Décus et frustrés du dernier budget provincial ainsi que du manque de reconnaissance dont ils font l'objet, les manifestants ont dénoncé l'inertie gouvernementale. « Il est grand temps que le gouvernement agisse et reconnaisse enfin l'importance de l'agriculture et la nécessité de la soutenir à sa juste valeur. Si nous, les producteurs agricoles, on n'est plus là, qui va nourrir les gens? Tout le monde mange trois fois par jour, y compris les élus qui composent le gouvernement », a déclaré le président de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, Yves Laurencelle. La députée Kariane Bourassa a fait une apparition d'une quinzaine de minutes pour écouter les messages des productrices et des producteurs présents. De son côté, le député Yves Montigny a échangé avec les agricultrices et les agriculteurs et a invité des administrateurs de l'UPA de la Côte-Nord à venir le rencontrer à ses bureaux. La Fédération espère que cette sortie portera ses fruits au sein des instances gouvernementales et elle poursuivra son travail de sensibilisation auprès des élus. ✕



## DONNER À LA COMMUNAUTÉ

### ESTRIE

#### APPROVISIONNEMENT LOCAL ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les organismes communautaires observent une recrudescence significative des demandes d'aide alimentaire. Ainsi, une part de plus en plus substantielle de leur budget est affectée aux achats de denrées périssables et non périssables.

C'est dans ce contexte que le projet **Approvisionnement et sécurité alimentaire** a pris forme, sous l'impulsion de Moisson Estrie et de SOS Dépannage Moisson Granby, en collaboration avec différents acteurs régionaux dont la Fédération de l'UPA-Estrie et le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE).

Une des stratégies d'approvisionnement envisagées est de miser sur l'achat local de certaines denrées; principalement la viande, les œufs, les fruits et les légumes. Le projet Approvisionnement et sécurité alimentaire représente une opportunité intéressante pour les acteurs du milieu de développer un partenariat simplifié avec les producteurs agricoles et les abattoirs certifiés régionaux, tout en investissant directement dans le système agroalimentaire estrien et en fournissant un soutien à une économie de proximité. Ce projet aura des retombées positives à long terme sur la résilience des communautés face aux situations de crise. ✕



**MOISSON  
ESTRIE**



## EN ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

### MONTÉRÉGIE

#### LE SOMMET AGROENVIRONNEMENTAL SUR LA COHABITATION LE LONG DES COURS D'EAU, UN SUCCÈS!

Le récent sommet agroenvironnemental sur la cohabitation le long des cours d'eau, organisé par la Fédération de l'UPA de la Montérégie le 6 février dernier, a été une réussite sur toute la ligne!

Près de 200 personnes ont participé à ce sommet. Tout au long de la journée, les échanges entre les représentants du milieu municipal et du milieu agricole ont permis de mettre en lumière les réalités de chacun, de saisir les enjeux liés aux bandes riveraines sur le territoire, de mieux comprendre la législation en vigueur et de discuter de l'impact des changements climatiques.

Cet événement clôture le projet « Protection des bandes riveraines agricoles – volet 2 », financé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet « Soutien au rayonnement des régions » du Fonds régions et ruralité. ✕



### CENTRE-DU-QUÉBEC

#### UNE FORMATION POUR AIDER LES PRODUCTEURS AGRICOLÉS À SE PRÉPARER POUR L'AVENIR

Près de 85 producteurs agricoles du Centre-du-Québec ont assisté à la formation « Comprendre le marché du carbone et améliorer votre résilience climatique » organisée en mars dernier par la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec en collaboration avec le Club Yamasol, le Club Durasol Drummond et le Groupe Conseils Agro Bois-Francis.

À la fin de la journée, les producteurs agricoles sont repartis avec :

- une compréhension plus approfondie du marché carbone et de l'implication nécessaire pour y participer afin de prendre des décisions éclairées avant de s'engager, grâce à une présentation de Sylvestre Delmotte, un consultant pour Agriclimat;
- des informations sur les trois volets d'Agrisolutions climat, soit la gestion de l'azote par l'optimisation de la fertilisation dans le maïs-grain, l'implantation de cultures de couverture au profit de la protection des sols ainsi que la lutte contre les changements climatiques, données par trois clubs agroenvironnementaux de la région;
- des témoignages de producteurs agricoles locaux ayant déjà réalisé des projets touchant l'un des trois volets du projet qui ont permis aux participants d'apprendre des expériences et des succès de leurs pairs.

Cette rencontre a suscité un vif intérêt parmi les producteurs, démontrant leur volonté croissante de s'engager dans des pratiques agricoles durables tout en explorant de nouvelles opportunités. ✕



## PLACE AUX AGRICULTRICES

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

#### LA TABLE EDI : UN PAS DE PLUS VERS LA DIVERSITÉ!

À l'occasion du Sommet Perspective+, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches a procédé au bilan de sa démarche équité, diversité et inclusion (EDI). Entreprise en 2022, cette démarche était proposée par les Agricultrices du Québec dans le cadre de Perspective+, un programme échelonné sur deux ans visant à promouvoir une culture d'inclusivité au sein des instances décisionnelles agricoles, en axant ses actions sur l'émergence d'idées novatrices, la formation et l'accompagnement personnalisé auprès de diverses organisations du secteur.

Soulignons que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches est la seule fédération régionale à avoir mis sur pied une table de travail régionale EDI. En tant que panelliste lors du sommet, le président de la Fédération, James Allen, a présenté les priorités identifiées par la Table EDI de Chaudière-Appalaches au cours d'une démarche échelonnée sur deux ans. Parmi elles, citons :

- sensibiliser les présidentes et présidents à l'importance de la présence des femmes dans les conseils d'administration dans le but de favoriser leur engagement à soutenir plus activement le 30 % de mixité. Par exemple, rédiger des infolettres pour démystifier le rôle des femmes présidentes ou vice-présidentes, demander à des femmes élues de témoigner de leur expérience et mettre systématiquement un point de mixité à l'ordre du jour;
- inviter les Agricultrices du Québec aux assemblées générales annuelles et aux conseils d'administration pour faire une présentation avec du matériel à diffuser dans les organisations;
- continuer à offrir des formations et à faire de la sensibilisation auprès des fédérations régionales et des spécialités (actions soutenues par des témoignages de femmes, des rencontres de groupes en présentiel, etc.).

Maintenant que la démarche EDI tire à sa fin, la Fédération veillera à ce que les actions identifiées soient mises en application par son comité Vie syndicale et communication. Les dirigeantes et dirigeants sont d'ailleurs heureux d'avoir réalisé cette démarche qui leur a permis de faire un pas de plus vers une meilleure diversité et mixité au sein de ses instances. La Fédération a d'ailleurs mis en application les principes acquis lors de sa démarche EDI, dans le cadre de la Journée internationale des femmes. ✕



# CONÇU POUR FAIRE FACE À TOUT



Le Defender 2024 est doté de plus de 125 accessoires, offre une capacité de remorquage de 2 500 lb et une boîte de chargement d'une capacité de 1 000 lb. Il peut également être équipé en option d'un système de chauffage, de ventilation et d'air conditionné HVAC.



Apprenez-en davantage sur  
[canamdefender.ca](https://canamdefender.ca)



© 2024 Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP). Tous droits réservés. ®, MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BRP ou de ses sociétés affiliées. BRP se réserve le droit, en tout temps, de retirer ou de modifier des spécifications, prix, dessins, caractéristiques, modèles ou équipements sans aucune obligation de sa part. VÉHICULES HORS ROUTE CAN-AM: certains des modèles illustrés peuvent être munis d'accessoires optionnels. Concernant les véhicules côte à côte: lisez le guide du conducteur du véhicule côte à côte et visionnez le DVD sur la sécurité avant de prendre le volant. Attachez le filet de sûreté latéral et bouclez votre ceinture en tout temps. Âge minimum de conduite: 16 ans. Le passager doit être âgé d'au moins 12 ans et être en mesure d'agripper les poignées et de prendre appui sur ses pieds lorsqu'il est adossé. Les véhicules côte à côte sont conçus pour une utilisation hors route seulement: ne les utilisez jamais sur les surfaces pavées ni sur les chemins publics. Conducteur et passager, pour votre sécurité, portez toujours un casque, une protection pour les yeux et des vêtements sécuritaires appropriés. Gardez toujours à l'esprit que l'alcool, les drogues et la conduite ne font pas bon ménage. Ne tentez jamais d'effectuer des manœuvres spectaculaires. Conduisez toujours prudemment et de façon responsable.

# can-am®